



Gestion de la voirie : régimes des voies communales et chemins ruraux

Objectifs :

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure :

distinguer ce qui constitue une voie communale et un chemin rural reconnaître le régime applicable selon la situation identifier le rôle de l'exécutif en matière de police

Contenu :

- Propos introductifs
- Voirie et domanialité
Distinction voie communale / chemin rural
- Examen du régime applicable aux voies communales
Examen du régime applicable aux chemins ruraux
Focus sur les pouvoirs de police de l'exécutif

Point fort :

Formation animée par un spécialiste des collectivités locales, oeuvrant depuis plus de 10 ans au service des élus locaux, et titulaire d'une certification CEGOS sur la préparation et l'animation de formations.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil dans une salle adaptée à la formation avec vidéoprojection
 - Support pédagogique remis aux stagiaires, puis diffusé par voie électronique
 - Réponse aux questions en direct

Suivi de l'exécution et évaluation :

- Emargement, et remise d'une attestation de participation à l'issue de la formation
- Quiz d'évaluation sur les points clés de la formation en fin de séance
 - Questionnaires d'évaluation de la formation